

AFFAIRE N° 13. - Autorisation de procéder à l'expropriation pour l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Mademoiselle LAVIT D'HAUTEFORT.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 22 DECEMBRE 1970, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition de plusieurs parcelles de terrain situées rue Maréchal Leclerc, en vue de la création de parkings.

Si nous avons pu traiter à l'amiable avec la plupart des propriétaires, il n'en est pas de même pour Mademoiselle LAVIT d'HAUTEFORT qui souhaiterait obtenir la somme de 2 400 000 Frs CFA pour une bande de terrain de 148 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ce que cette proposition représente le double de l'estimation effectuée par le Service des Domaines, ce qui écarte l'hypothèse d'une acquisition à l'amiable, je vous demande de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation à l'encontre de Mademoiselle LAVIT d'HAUTEFORT.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur TANDRYA  
Fred qui s'est abstenu.